

100460206
TL/PG/

Commune de ANTISANTI (20270)

**Etude de Maîtres Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI
Notaires associés
1 Rue Luigi Giafferi, 20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.25.10/Fax : 04.95.32.55.62
Email : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr**

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 27/06/2022

Suivant acte reçu par Me Thomas LEANDRI, Notaire à BASTIA, 1 rue Luigi Giafferi il a été dressé conformément à l'art 1 de la loi du 06/03/2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272.

Identité des bénéficiaires de la prescription.

1°) Madame Marianne **PULICANI**, demeurant à GHISONACCIA (20240) 5 Rue des Ecoles Bâtiment B Les Acacias.

Née à ANTISANTI (20270) le 22 mai 1956.

2°) Monsieur Etienne **PULICANI**, époux de Madame Corinne Andrée **JEAN**, demeurant à BIGUGLIA (20620) 1 Rue François Cervera.

Né à ANTISANTI (20270) le 31 mai 1958.

3°) Madame Pierrette Paule **PULICANI**, épouse de Monsieur Jean-Claude **FRANCHI**, demeurant à ANTISANTI (20270) Bas du Village.

Née à GIUNCAGGIO (20251) le 17 septembre 1961.

Désignation des Biens :

A ANTISANTI (HAUTE-CORSE) 20270, Lieu-dit Antisanti.
Une parcelle de terre en nature de jardin.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	497	ANTISANTI	00 ha 01 a 10 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis
Maître Thomas LEANDRI

**Etude de Maîtres
J. BRONZINI de CARAFFA
T. LEANDRI
Notaires Associés
1 rue Luigi Giafferi
Place Saint-Nicolas - 20200 BASTIA**